

qui ont alors été inscrites dans la composition de la Chambre des Communes.

Il y a d'abord que le gouvernement Mulroney disposera d'une majorité sans précédent, du moins en chiffres absolus, car, proportionnellement au nombre total de sièges, le gouvernement Diefenbaker de 1958 pouvait compter sur une majorité relativement plus élevée.

Une deuxième constatation: depuis 25 ans au moins, le nombre de sièges détenus par l'opposition officielle a représenté au moins le double de ceux que les tiers partis avaient remportés. Cette fois-ci, le rapport entre les partis qui forment l'opposition se rapproche de l'égalité beaucoup plus que jamais auparavant. Ils ne sont que deux, alors qu'en des circonstances similaires dans le passé, l'opposition était nettement plus diversifiée. Quelle dynamique nouvelle des relations à la fois entre la majorité et la minorité, et à l'intérieur de celle-ci, entre les deux partis qui la composent, sortira de cette situation? Il n'y a aucun doute, à mon sens, qu'elle place la réforme parlementaire évoquée dans le discours du trône sous un éclairage bien différent de ce qu'il était dans les conditions antérieures.

● (1540)

De même, en sera-t-il d'une troisième observation qui est d'ailleurs notée également dans le discours du trône: pour la première fois depuis bien longtemps, toutes les régions du pays, y compris le Québec, sont largement représentées dans le gouvernement et dans la formation politique dont il est issu. Aucune région cependant, n'occupe dans cette formation une place telle que le sort du gouvernement en dépende: même sans les sièges qu'il compte dans chacune, même sans les sièges de l'Ontario ou ceux du Québec, le gouvernement disposerait encore d'une majorité absolue aux Communes. C'est un fait sans précédent, il me semble. Il y a là une situation extraordinaire qui comporte sérieusement à la fois plus de liberté de manœuvre et plus de contraintes, la diversité canadienne ayant désormais tous les porte-parole requis à l'intérieur même de la formation gouvernementale.

Quatrième et dernière observation: que le parti progressiste-conservateur ait remporté une majorité de sièges à l'extérieur du Québec, il n'y a là rien de nouveau. Au contraire, tel a été constamment le cas dans toutes les élections tenues de 1957 à 1980, à une exception près, celle de 1968. Nonobstant ce fait, la majorité acquise hors Québec ne lui a permis d'accéder au pouvoir au cours des 10 élections générales qu'à quatre reprises, dont trois fois comme gouvernement minoritaire.

Au Québec, il faut remonter à l'élection de 1958 pour que le parti progressiste-conservateur y obtienne une majorité de sièges. Et encore, la chose s'est produite dans des circonstances bien particulières qui n'avaient rien de commun avec celles qui ont marqué la dernière élection fédérale. Sur cette toile de fond des 25 dernières années, ce qui s'est produit le 4 septembre, notamment au Québec, prend un relief tout à fait particulier. Prenons garde, cependant, d'en faire une lecture prématurée, sinon fautive. Ainsi, du fait que les Québécois se sont alors comportés électoralement comme les autres Canadiens, il ne faudrait sûrement pas tirer la conclusion qu'ils se considèrent désormais comme tout le monde et renoncent à leur identité collective comme société distincte.

Tout compte fait, comment peut-on expliquer des changements d'une telle amplitude qui se sont produits et qui ont été

répartis de cette manière à travers tout le pays? Quelles en sont la signification et la portée?

Les politologues et les experts en analyse des comportements électoraux trouveront là un matériau de choix pour leurs travaux et se chargeront de le traiter en profondeur pour en tirer toute la substance.

Pour ma part, il serait certainement téméraire de me livrer à des conjectures plus ou moins fantaisistes sur des événements encore si récents. Aussi, je me contenterai de prendre acte de ce qui est apparu comme une évidence pour tout le monde: la conscience et la conviction que bien des choses devaient changer dans ce pays se sont exprimées de façon on ne peut plus claire et nette dans le comportement de l'électorat canadien le 4 septembre.

De toute évidence, cette volonté de changement si fortement proclamée à travers tout le pays, ne visait pas simplement au remplacement d'une formation politique par une autre pour constituer la majorité aux Communes, ni à la substitution d'une équipe gouvernementale à une autre à la direction des affaires au palier fédéral.

En effectuant ces changements qui en étaient la condition préalable, les Canadiens visaient surtout à ce que changent du même coup et se renouvellent les orientations et les contenus des politiques et des programmes, à ce que change également le style de gouvernement.

Dans quelle direction et de quelle manière? C'est ce que nous indique le discours du trône qui nous a été lu hier par Son Excellence le Gouverneur général.

Par leur importance et leur diversité, les mesures annoncées dans le discours du trône ne laissent aucun doute sur la volonté et la détermination du gouvernement d'engager le pays dans la voie de la réconciliation nationale, du renouveau économique et de la justice sociale; aucun doute sur sa volonté et sa détermination de poursuivre cet objectif par une approche de concertation entre les deux niveaux de gouvernement, entre le fédéral et les provinces dans le respect de leurs compétences respectives, dans l'harmonisation de leurs actions et la réduction sinon l'élimination des doubles emplois.

Aucun doute sur la conviction du gouvernement, comme le mentionnait le sénateur Macquarrie tout à l'heure, que l'entente constitutionnelle de 1982 demeurera incomplète tant que le Québec n'y aura pas adhéré et sur sa volonté de s'employer à créer les conditions nécessaires à la réalisation de cet objectif primordial.

Aucun doute sur sa volonté et sa détermination de faire appel de façon systématique et ordonnée aux divers agents et décideurs en matière de développement économique: les entreprises, leurs dirigeants et leurs employés, les divers groupes représentatifs, patronaux et syndicaux qui encadrent et structurent une société démocratique comme la nôtre, pour qu'ils participent pleinement à la tâche complexe, longue et laborieuse, de bâtir un consensus économique.

Aucun doute enfin, sur la volonté du gouvernement de tenir compte de l'évolution des besoins des groupes les moins bien nantis et de la nécessité d'améliorer de nombreux aspects du système de sécurité sociale.

Tout cela qui apparaît si clairement traduit dans le discours du trône était déjà inscrit dans les engagements pris au cours